

Zeitschrift: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1139

Artikel: Par le chômage, vers une autre société
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011694>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

16 septembre 1993 – n° 1139
Hebdomadaire romand
Trentième année

Par le chômage, vers une autre société

La crise économique est tombée en plein désarroi idéologique. Au gâchis social il n'était pas possible d'opposer les remèdes de la pharmacopée de papa (rupture avec le capitalisme, nationalisation, keynesianisme, etc). Et pourtant, précédant le débat théorisé, se mettent en place les données d'une autre société. Le traitement du chômage en est la preuve principale. Cela, au moins, s'inscrit dans une continuité de réflexion. Philosophes et économistes, libéraux ou socialistes, sont toujours partis du postulat que l'organisation de la société ne saurait se retourner contre elle-même.

Les premières manœuvres, le positionnement, précèdent donc la théorisation des enjeux. Sur le terrain, ça bouge. Preuve en soit le référendum dépassé de l'Union syndicale sur l'arrêté fédéral urgent. Le dispositif principal de cette loi provisoire, c'est la prolongation de 300 à 400 jours du droit à l'indemnisation. Il devrait être repris dans la loi, actuellement en consultation. C'est cette disposition qui est visée par les modèles patronaux, tel celui de l'UBS. C'est la raison principale du soutien de la droite économique au référendum; elle cherche à en squatter le résultat éventuellement négatif.

Au-delà de ces péripéties misérablement tactiques et référendaires est posée la question de base. Une société peut-elle, en plus des autres coûts sociaux, ceux de la santé, de la formation et des retraites, consacrer une part importante de ses ressources pour financer l'organisation non productive du travail? L'économie suisse a-t-elle 6 ou 7 milliards à disposition, elle qui en était jusqu'ici exonérée (de même qu'elle se dispense de toute contribution à la solidarité européenne)?

A partir de ce fait fondamental s'organise toute une systématique (*lire l'article de Claude Bossy, page 2*). Certains mettent en cause les excès intercontinentaux du libre échange et de la libre circulation des capitaux flottants. D'autres contestent le financement du coût du chômage. Ils préconisent d'abord la réduction de

la prise en charge par l'assurance (six mois, puis soutien ciblé). A défaut, ils demandent qu'on ne charge pas l'économie. Il faut remarquer que si une des causes du chômage tient aux progrès de l'automatisation, liés à l'informatique, il est illogique de rendre la machine plus concurrentielle en alourdissant le coût du travail. La dispute sur le financement génère plusieurs sous-propositions.

Paradoxalement, des hommes prompts à dénoncer l'Etat-Providence demandent que les charges sociales soient fiscalisées, ce qui ne les empêchera pas de critiquer à un autre moment l'augmentation de la quote-part des prélèvements étatiques. Le gouvernement Balladur a emprunté cette voie en fiscalisant les allocations familiales, c'est-à-dire en les mettant à la charge du budget.

Mais s'il faut augmenter les ressources de l'Etat? Plusieurs pensent, à la manière française, à une contribution sociale généralisée (CSG). Prélevée sur tous les revenus, elle élargit la solidarité en faisant participer les non actifs (et les chômeurs eux-mêmes!); elle frappe aussi le revenu des capitaux. D'autres préfèrent imaginer recourir à une augmentation de la TVA. Mais, question gigogne, la TVA n'a-t-elle pas pour but de favoriser l'investissement et de privilégier la machine contre le travail? (*Lire les articles page 3.*)

La position première de la gauche dans ce total réexamen est de défendre le principe d'une indemnisation portée à 400 jours. A partir de là s'ouvre le libre champ de la négociation. Car il faut tout faire pour que soit évitée l'induration du chômage de longue durée. On renvoie à nos propositions sur le congé en cours d'emploi. Même ouverture sur une CSG ou plus simplement sur l'élargissement de l'astreinte à la cotisation-chômage.

La certitude, c'est que l'organisation de la solidarité se pose en termes inédits. Il y a des champs nouveaux pour l'imagination constructive.

AG